



CC des Cévennes au Mont-Lozère (Siren : 244800496)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Maurice-de-Ventalon
Arrondissement	Florac
Département	Lozère
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	30/12/2004
Date d'effet	31/12/2004

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Daniel MATHIEU

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	48220 SAINT-MAURICE DE VENTALON
Téléphone	04 66 45 82 01
Fax	04 66 45 89 10
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	869
Densité moyenne	4,54

Périmètre

Nombre total de communes membres : 5

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
48	Fraissinet-de-Lozère (214800666)	235
48	Le Pont-de-Montvert (214801169)	298
48	Saint-Andéol-de-Clerguemort (214801342)	107
48	Saint-Frézal-de-Ventalon (214801524)	156
48	Saint-Maurice-de-Ventalon (214801722)	73

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 18

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
- Autres actions environnementales
<i>Etude, action générale et réalisation en matière d'environnement et protection du milieu, dans le cadre de l'Opération Concertée d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural (O.C.A.G.E.R.).</i>
Sanitaires et social
- Activités sanitaires
<i>création d'une maison médicale</i>
- Action sociale
<i>-Réalisation d'une structure d'accueil éclatée pour jeunes enfants. -Transport à la demande.</i>
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
<i>- Etude, acquisition, réalisation future de zones, de tout bâtiment, à vocation industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, à l'exception du camping de Pont de Montvert.</i>
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
<i>- Implantation de futurs commerces pour pallier la carence de l'initiative privée et favoriser le maintien de la population en milieu rural. - Création de guichets uniques chargés de l'accueil, de la promotion, la commercialisation et de toutes les actions susceptibles de maintenir ou d'enrichir la vie économique locale. - En matière d'emploi et de service public : -Mise en place de la maison de l'emploi et de la cohésion sociale. -Création de futurs bâtiments destinés à abriter des services publics.</i>
Développement et aménagement social et culturel
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs
- Activités péri-scolaires

<i>Contrat Educatif Local (C.E.L.).</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>Convention avec ADDA et Scènes Croisées</i>
- Activités sportives <i>Aménagement de terrains de sport</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Organisation des transports non urbains
Développement touristique
- Tourisme <i>Tourisme, opérations d'intérêt communautaire : - aménagement et entretien des chemins de randonnée suivants : ·Chemin du territoire communautaire inclus dans le topoguide, ·Sentier de Verfeuil, ·Chemin de Stevenson. - aménagement et gestion des sites suivants : ·Goudesche ·Cascade de Runes ·Coudoulous ·Pont du Tarn ·Site du Mas de la Barque en partenariat avec le Syndicat Inter Syndical (SIS) ·Ancienne voie ferrée en partenariat avec le Syndicat Mixte du Chemin de Fer Départemental (CFD) ·Aires de camping car - la communauté de communes pourra adhérer ou signer des conventions avec d'autres organismes afin de rendre plus efficace sa politique de développement touristique, économique. - Aménagement du site de la Tour du Viala par convention avec la commune d'Alès.</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>- Elaboration d'un programme local de logement (P.L.H.) - Création de futurs logements.</i>
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>Adhésion et soutien à la politique de Pays.</i>
- Acquisition en commun de matériel <i>Achat de minibus et mise à disposition du personnel des communes membres pour leur conduite et leur entretien.</i>
- NTIC (Internet, câble...)
- Autres

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
30	SM du Pays des Cévennes (253003370)	SM fermé	159 898

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)